

Jacques TREFFEL

Président du Groupe permanent d'Etudes
des marchés publics / AB présente :

LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

sous la direction de
Alain VUILLEMIN

La **documentation** Française



BIBLIOTHEQUE DU CERIST

Jacques TREFFEL

Président du Groupe permanent d'Etudes
des marchés publics / AB présente :

D 1. 1

LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Guide d'implantation et d'extension
des centres de ressources
documentaires multimédias

sous la direction de
Alain VUILLEMIN

Professeur à
l'Université d'Artois

La Documentation française

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

SOMMAIRE

	pages
Avant-propos <i>par J. TREFFEL</i>	7
PREFACE <i>par P. PELOU</i>	11
INTRODUCTION <i>par A. VUILLEMIN</i>	15
PREMIERE PARTIE : LE CADRE GENERAL	19
<i>PREMIERE SECTION : L'EVOLUTION DE LA DOCUMENTATION</i>	21
1/ LES ATTENTES ET LES PRESTATIONS <i>par P.-D. Pomart et F. FOUSSIER</i>	23
2/ LES BANQUES DE DONNEES <i>par P.-D. POMART</i>	31
3/ LES SERVICES D'INFORMATION <i>par Ch. FOURGEOT</i>	47
<i>DEUXIEME SECTION : LE DEVENIR DE L'INFORMATION</i>	63
1/ LA COMMUNICATION DU FUTUR <i>par A. VUILLEMIN</i>	65
2/ LA DOCUMENTATION AUDIOVISUELLE <i>par H. DIEUZEIDE</i>	69
3/ LA DOCUMENTATION IMMATERIELLE <i>par N. PAQUEL</i>	75
4/ LA GESTION ELECTRONIQUE DE L'INFORMATION <i>par R. ROCHE</i>	85
5/ LES ARCHIVES IMMATERIELLES <i>par P. de PERETTI</i>	101
6/ L'ARCHIVAGE A L'ERE ELECTRONIQUE <i>par M. LENOBLE</i>	107

	Pages
TROISIEME SECTION : LES SECTEURS D'ACTIVITES	113
1/ LES ADMINISTRATIONS CENTRALES <i>par M.-E. MASSO</i>	115
2/ LES COLLECTIVITES TERRITORIALES <i>par A. PRIOUX</i>	121
3/ LES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES <i>par M.-M. TREFFEL</i>	129
4/ LES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS <i>par J. RUBENACH et Cl. TRAUJLET</i>	133
5/ LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS <i>par Ch. DOREAU et A. MARTIN</i>	139
6/ LES CENTRES D'ARCHIVAGE <i>par P. DE PERETTI</i>	149
7/ LES ARCHIVES MEDICALES <i>par V. POINSOTTE</i>	157
8/ LE SECTEUR DEFENSE <i>par A. YANEZ</i>	161
9/ LE SIRPA ET LES SIRPA D'ARMEES <i>par Ch. BURESI</i>	173
DEUXIEME PARTIE : LE PROJET D'EQUIPEMENT	179
PREMIERE SECTION : L'ELABORATION D'UN PROJET	181
1/ LA CONDUITE DE PROJET <i>par Cl. VIEULES</i>	183
2/ L'UTILISATION DES NORMES <i>par B. TRINQUET</i>	189
3/ LA CONCEPTION DE L'ESPACE <i>par F. DAVEAU et P. DE PERETTI</i>	201
4/ L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE <i>par G. SQUILLANTE et O. CEYRAC</i>	207
5/ LE PROJET D'EQUIPEMENT MOBILIER <i>par M. CAYEN, M.-D. DEHE, B. FOURNIAUD, M. GARAUULT et J.-F. SOORS</i>	219
DEUXIEME SECTION : LES QUESTIONS DE DROIT	229
1/ LE CADRE JURIDIQUE <i>par R. CHEMAIN</i>	231
2/ LES INTERROGATIONS D'UN CONCEPTEUR <i>par A. VUILLEMIN</i>	245

	Pages
3/ CONCEPTION DE BASES DE DONNEES ET SECTEUR PUBLIC <i>par M. VIVANT</i>	251
4/ LES QUESTIONS DE PROPRIETE ET DE RESPONSABILITE <i>par A. VUILLEMIN</i>	257
5/ LA DIRECTIVE EUROPEENNE <i>par Ch. LE STANC</i>	265
6/ LES PRATIQUES CONTRACTUELLES <i>par C. JARLAUD</i>	271
7/ LES PRATIQUES DANS L'AUDIOVISUEL <i>par J. MOINET</i>	281
 TROISIEME SECTION : L'EVENTAIL DES TECHNOLOGIES	 287
1/ LA MICROGRAPHIE <i>par G. CATHALY-PRETOU</i>	289
2/ LES MEMOIRES MAGNETIQUES <i>par M. MUSSINO et G. STAMON</i>	299
3/ LES SUPPORTS OPTIQUES <i>par B. PROST</i>	307
4/ LE VIDEOSISQUE <i>par R. POUBELLE</i>	321
5/ LE RESEAU NUMERIS <i>par J. LALANNE</i>	331
6/ LES LOGICIELS DOCUMENTAIRES <i>par E. SUTTER</i>	341
7/ LES LOGICIELS DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT <i>par M. TREUT</i>	351
 GLOSSAIRE	 359

Avant-propos

L'élaboration de ce guide d'équipement, intitulé «Les Centres de documentation et les Nouvelles technologies de l'information», s'inscrit dans une réflexion qui avait été amorcée dès 1981, sous l'impulsion de Pierre Pelou, dans le cadre du Groupe permanent d'étude des marchés publics A/B.

Dès cette date, en effet, des responsables, des documentalistes, des enseignants, des chercheurs, des conservateurs, des ingénieurs, des informaticiens, avaient commencé à s'interroger sur les mutations que l'on pressentait alors sous l'influence prévisible des nouvelles technologies de l'informatique, de la télématique et de la vidéocommunication.

Publiés en 1985 et en 1987, à la Documentation Française, deux premiers livres, «Les Nouvelles technologies de la documentation et de l'information» et «Innovation et Nouvelles technologies de l'information» s'étaient efforcés de décrire, sous la direction de Pierre Pelou et d'Alain Vuillemin, les principales étapes de ces transformations.

Aujourd'hui, en 1994, il importait d'insister davantage sur les processus de rationalisation et de modernisation des techniques documentaires et sur les moyens de contribuer à améliorer, dans un souci d'une plus grande efficacité, le travail dans les centres de documentation des administrations publiques mais aussi dans ceux qui dépendent des collectivités territoriales ou des établissements de formation, voire dans les centres de ressources documentaires qui existent dans le secteur privé.

C'est à cette préoccupation que ce guide d'équipement et d'organisation sur «Les Centres de documentation et les Nouvelles technologies de l'information» entend répondre. Il expose à grands traits, dans une première partie, le cadre général ce que l'on peut prévoir de l'évolution de la documentation ou du devenir de l'information, selon les secteurs d'activités des administrations, des collectivités territoriales et des établissements de formation. Il précise ensuite, dans une seconde partie, ce qu'il en est du projet d'équipement et de l'implantation

ou de l'extension d'un centre de ressources documentaires multimédias, ainsi que des questions de droit ou de techniques qui y sont liées. Ainsi conçu, cet ouvrage s'adresse non seulement aux acheteurs publics et aux responsables des centres de documentation mais aussi à tous ceux que l'évolution du métier de documentaliste concerne.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont accepté de participer à l'élaboration de cet ouvrage, soit par leurs suggestions soit par leurs contributions. Sur ce point, je remercie d'une manière plus particulière Alain Vuillemin, Professeur à l'Université d'Artois, de la part qu'il a prise dans la réalisation de ce livre.

Je souhaite également exprimer ma profonde reconnaissance aux administrations et aux associations qui nous ont apporté leur aide, au Ministère de l'Education Nationale qui a accordé une subvention importante, à la Commission de Coordination de la Documentation Administrative des services du Premier Ministre et à la Commission Centrale des Marchés du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget pour leur soutien, et enfin à l'Association «Enseignement Public et Informatique» et à l'«Association Française de l'Edition Electronique» pour leurs contributions effectives à la réalisation de ce guide.

Jacques TREFFEL
Inspecteur Général de l'Education Nationale
Président du Groupe Permanent
d'Etudes des Marchés Publics/AB

Cet ouvrage a été réalisé sous la présidence de Jacques TREFFEL, Inspecteur Général de l'Education nationale

et sous la direction d'Alain VUILLEMIN, Professeur à l'Université d'Artois.

avec le concours de groupes de travail animés par :

Marie-José DUSSAUD, Association des Documentalistes et Bibliothécaires Spécialisés,
Michèle GARAUULT, Centre Régional de Documentation Pédagogique de Limoges,
Michel MUSSINO, société Stéria,
Christine POITEVIN, Université de Paris VIII.

et l'aide rédactionnelle de :

Charlette BURESI, Service d'Information et des Relations Publiques des Armées,
Martine CAYEN, Lycée de Saint-Yrieix, Académie de Limoges
Gérard CATHALY-PRETOU, Bibliothèque Nationale de France,
Olivier CEYRAC, Architecte,
Régis CHEMAIN, Université de Paris I,
François DAVEAU, Centre d'Etudes et de Documentation sur l'Information Scolaire,
Christian DOREAU, Pharmacie Centrale des Hôpitaux de Paris,
Marie-Dominique DEHE, Centre Régional de Documentation Pédagogique de Limoges,
Pierre DE PERETTI, Association des Archivistes de France,
Henri DIEUZEIDE, Inspecteur Général de l'Education Nationale,
Chantal FOURGEOT, France Télécom,
Bernard FOURNIAUD, Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Limoges,
Frédéric FOUSSIER, Société SERDA,
Claire JARLAUD, Avocat à la Cour,
Jacques LALANNE, Centre National d'Etudes des Télécommunications,
Michel LENOBLE, Universités de Montréal et de Nice,
Christian LE STANC, Université de Montpellier I,
Armelle MARTIN, Pharmacie Centrale des Hôpitaux de Paris,
Marie-Elvire MASSO, Commission de Coordination de la Documentation Administrative,
Marie-Danielle MEUNIER, Assistance Publique,
Jacques MOINET, Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique,
Norbert PAQUEL, Cabinet Canope,
Valérie POINSOTTE, Assistance Publique,
Paul-Dominique POMART, Groupe Bayard-Presse,
Annick PRIOUX, Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale,
Bernard PROST, société Cedrom Technologie,
Roberte ROCHE, Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget,
Jacques RUBENACH, Université de Paris I,
Jean-François SOORS, Centre Régional des Oeuvres Universitaires de Limoges,
Geneviève SQUILLANTE, Institut Supérieur de Promotion d'Angers,
Georges STAMON, Université de Paris V,
Eric SUTTER, Bureau Van Dijk, Paris,
Claude TRAUJLET, Université de Paris VIII,
Marie-Marguerite TREFFEL, Inspection Générale de l'Education Nationale,
Michel TREUT, Fédération des Documentalistes et bibliothécaires de l'Education Nationale,
Bernard TRINQUET, Association Française de Normalisation,

Claudette VIEULES, Consultant,
Michel VIVANT, Université de Montpellier I,
Albert YANEZ, Centre de Documentation de l'Armement.

Ont également participé aux travaux du GPEM-AB :

Karine AMAJERG, Association Française de Normalisation,
Catherine BAUDE, La Documentation Française,
Vicenta BOSQUE, Centre Départemental de Documentation du Val-de-Marne,
Odette BRITAN, Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Livry-Gargan,
Jean-Paul CONSTANTIN, Ecole Nationale d'Administration,
Annie CORET, Institut National de l'Information Scientifique et Technique,
Jeanine DANET, Commission Centrale des Marchés,
Fathi DEBILI, Centre National de Recherche Scientifique,
Françoise DEGAS, Collège «Saint-Simon» de Jouars-Ponchartrain, Académie de Versailles,
Guy DELILE, Commission Centrale des Marchés,
Corine DESMICHEL, Commission de Coordination de la Documentation Administrative,
Jean DRIOL, Commission de Coordination de la Documentation Administrative,
François FILLOL, Société Borland International,
Jacques FINGERHUT, Commission de Coordination de la Documentation Administrative,
Sylvaine FOCQUEUR, Association Française de Normalisation,
Danièle FRELAUT, Service de documentation-archives de Vitry-sur-Seine,
Serge FUSTEC, Centre Français du Commerce extérieur,
Françoise GARSON, Ministère de l'Education Nationale,
Jacqueline GASCUEL, Association des Bibliothécaires Français,
Donald GOLDMAN, société Chadwick-Healey-France,
Philippe GOSSET, Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique,
Chantal GREFFE, Consultant,
Claude GOULARD, Centre National de Recherche Scientifique,
Chantal GUICHENU, Ministère de l'Equipement et des Transports,
Sylvie GUILLO, Assistance Publique,
Jacqueline LADOUE, Assistance Publique,
Béatrice LEMAIRE, Médiature de la République,
Maud LEVILLAIN, Cité des Sciences et de l'Industrie,
Florence MARTINI, La Documentation Française,
Irène MEERT, Ministère des Finances, de l'Economie et du Budget,
Jean MEYRIAT, Fondation Nationale des Sciences Politiques,
Pierre MOULINIER, Ministère de l'Intérieur,
Jean MOYEN, Centre Régional de Documentation Pédagogique de Limoges,
Marie-Chantal MUSSET, Commission Centrale des Marchés,
Joseph PAILLAT, Lycée «Louis Armand» à Poitiers,
Régis POUBELLE, Association Française des Editeurs Electroniques,
Claude RONDEAU, Commission Centrale des Marchés,
Rosa SALESNE-BIANCO, Ecole Nationale d'Administration,
Tidiane SOW, groupe RENAULT,
Delphine TOULEMONDE, Service d'Information et des Relations Publiques des Armées,
Van Huy TRAN, Consultant,
Edouard VALENSI, Centre de Documentation de l'Armement,
Jean-Louis VALLIERGUES, Commission Centrale des Marchés,
Jean-Pierre VERDONI, Commission Centrale des Marchés,
François VINOT, Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Bordeaux,
Claude ZAMPIERO, Secrétaire Générale du Groupe Permanent d'Etudes des Marchés
Publics-AB.

PRÉFACE

Depuis quelques années, l'information spécialisée a pris de nouveaux contours. Elle appelle de nouvelles définitions. Son identité a profondément changé. Ce livre propose quelques axes de développement qui, à mes yeux, répondent dans un cadre administratif large à trois questions majeures : dans quelle direction l'information a-t-elle évolué ? Les nouvelles technologies de l'information ont-elles modifié le rapport que nous avons naturellement avec elle ? N'assiste-t-on pas aujourd'hui à une internationalisation de l'information ?

L'évolution de l'information

Sous l'influence technologique et multimédia notamment, l'information spécialisée véhicule d'autres valeurs. Elle n'est plus étroitement confinée au domaine des spécialistes qui tentaient en vain de lui donner une audience. De conservatoire de l'écrit, elle est devenue l'espace du traitement de l'information. Cela signifie à la fois diversité des approches et des usages et convivialité dans l'échange communicatif.

La documentation a acquis au fur et à mesure un statut professionnel distinct. Faire aujourd'hui de la documentation, c'est affaire de spécialiste. Elle a fait ses classes, est entrée à l'université, participe à l'élaboration des programmes. De soutien à l'activité administrative, elle est passée au rôle de matière en soi. La société communicante l'implique maintenant dans son travail. Non seulement elle l'y invite, mais elle lui est devenue indispensable.

Affaire de spécialiste, la documentation est de plus en plus technique. Elle a inventé de nouvelles règles, de nouveaux codes, un langage qui est le sien. Nul ne saurait aujourd'hui en faire partie s'il n'a pas la formation adéquate, l'esprit et l'imagination qui la conduisent. L'amateur documentaire est un artisan. Le documentaliste est un professionnel de la collecte, du traitement et de l'accès à l'information, l'acteur nouveau du changement social.

Il est vrai que le documentaliste a dû, au cours des dix dernières années, faire face à de multiples transformations. A la sérénité naturelle de l'étude en bibliothèque est venu se joindre le tri dans une quantité immense d'informations où la variété le dispute à l'hétérogénéité. Les usagers sont plus nombreux, plus qualifiés, plus exigeants. L'information est devenue l'affaire de tous, tandis que la complexité de ses méthodes est celle de quelques experts.

Les Centres de Documentation

L'expertise documentaire qui se traduit dans des métiers professionnels nouveaux tels que «courtier», «consultant» ou «producteur», des expressions à large amplitude telles que «industrie de l'information» ou «projets d'innovation documentaire» définissent une attitude et une méthodologie nouvelles. Bref, l'information a subi une évolution sensible qui l'apparente aux autres métiers de la communication et les complète, lui assure une importance originale dans le travail quotidien, la vie de l'administration ou de l'entreprise, la société à laquelle elle adhère de plus en plus intimement.

L'innovation technologique

L'innovation technologique est au centre des préoccupations documentaires. Banques de données bibliographiques et en texte intégral, produits électroniques et télématiques, systèmes de gestion intégrée, archivage électronique, composent des formes complexes d'association documentaire. Après les premières expériences technologiques où le rêve informatique côtoyait la naïveté documentaire, la maîtrise sereine est enfin arrivée. Les scories du tout électronique sont tombées. Ne restent que l'appréhension raisonnée et quotidienne de traitements au service d'une information spécialisée qui a acquis maturité et détermination.

Parmi les grandes questions qui agitent encore notre environnement documentaire, trois méritent un éclairage particulier : la création d'interfaces conviviales, les produits optiques et les réseaux de télécommunication.

La création d'interfaces conviviales répond au manque de généralisation des systèmes experts, à leur champ d'application trop étroit et à une intelligence artificielle encore en devenir. La multiplicité des banques de données et des systèmes d'information que les organismes véhiculent, leurs structures si disparates, leurs modes d'accès tellement déroutants, rendent nécessaires l'utilisation d'interfaces conviviales qui traduisent pour l'utilisateur final l'accès à l'information. L'heure est désormais venue de présenter des ensembles homogènes de banques de données dans un langage simple, accessible et commun. Les serveurs n'ont pas su le faire, privilégiant le professionnalisme clientéliste à l'utilisation réelle et finale.

Les produits optiques ont quitté leur phase expérimentale. L'association entre les systèmes sur disques optiques numériques et les produits édités électroniques ont notablement fait évoluer les procédures du traitement documentaire. Désormais, à côté des grandes centrales optiques, il faut compter sur l'immense diversification des produits électroniques et optiques qui, du CD-ROM ou DC-MEF aux différents multimédias, procure un confort nouveau à l'approche de l'information.

L'usager nous a renvoyés à notre professionnalisme en nous obligeant à conduire de nouvelles simplifications, à diversifier nos produits, à multiplier les accès en utilisant des réseaux de télécommunications performants. La mise en place d'INTERNET, le développement du courrier électronique et le mélange des genres technologiques ont créé d'autres expertises et disciplines qui inaugurent un avenir documentaire plus clair.

C'est pourquoi, bien que l'innovation technologique ne soit plus le point focal des préoccupations documentaires, elle garde son importance parce que mieux maîtrisée. La technologie documentaire est enfin suffisamment disciplinée pour permettre à la documentation de s'appliquer aux contenus et à l'information elle-même.

L'internationalisation de l'information

Les circuits de l'information ne sont plus hexagonaux. Il n'y a pas une information française comme il y a un cinéma français, une culture française. Si, un jour, un GATT de l'information existe, cela signifiera que l'information spécialisée est bien la matière première à laquelle nous pensons dans les années 1980, que son statut est devenu suffisamment important pour imprégner le commerce et l'activité mondiale.

Or, les flux d'information qui circulent dans les grands organismes internationaux témoignent de l'activité de l'Institution. Ils la révèlent, mettent en évidence les qualités et les défauts de son fonctionnement, sont le miroir de ce qui s'y passe. Ainsi, la masse de la documentation produite aux Nations-Unies dans les six langues officielles donne la représentation de l'activité de l'organisme, de ses réussites et de ses difficultés. De la même manière, la pauvreté et l'hétérogénéité des bibliothèques ministérielles françaises met en lumière les défauts des circuits d'information de l'administration centrale. La manière dont l'information est conçue, organisée ou circule reflète l'image de l'organisme, son identité ou sa personnalité.

L'Union Européenne a déjà dévoilé son intérêt pour l'Information. De nombreux programmes ont été lancés, des initiatives ont été prises pour organiser, dans certains secteurs d'activité, à la fois les centres spécialisés d'intérêt, les méthodes et les technologies. L'idée même d'information en France ne se conçoit plus sans une référence appuyée au contexte européen et au marché ou à l'industrie de l'information qu'il représente. La France manifeste en outre son ouverture au dialogue Nord-Sud et à la francophonie, participe à la concurrence internationale dont la réussite est devenue l'enjeu ou le défi de ce siècle.

Des réseaux internationaux se sont constitués pour conduire l'information. Une concurrence technologique est mondialement mise en oeuvre pour amener l'information à son usager. Le réseau informatif dans le monde dépasse progressivement les clivages nationaux, s'organise par ensembles régionaux structurés, par thématiques multinationales. Finalement, l'internationalisation de l'information est la première figure de la coopération internationale qui manifeste une certaine réussite.

A travers ces trois axes du développement informatique que sont l'évolution de l'information, l'innovation technologique et l'internationalisation de l'information, on mesure l'effort en cours dans le monde pour établir les lignes d'une coopération nouvelle.

Les Centres de Documentation

Ce livre vient aujourd'hui éclairer les grandes questions juridiques et technologiques qui imprègnent le monde de l'information. Il dresse le panorama des différents secteurs d'activité où les administrations publiques, les collectivités territoriales et les établissements de formation s'emploient avec détermination. Il analyse l'évolution de la documentation et de son devenir. Il n'a pas seulement un rôle pédagogique. Il informe sur la situation actuelle de la documentation dans un secteur et dans un pays où elle a fait de grands progrès au cours des dernières années. Le Groupe permanent d'études des marchés publics AB continue ainsi à proposer des synthèses utiles à notre profession, à participer lui-même à l'évolution de l'information, à montrer que l'Administration française est toujours un lieu privilégié de réflexion sur ses méthodes et ses technologies.

Pierre PELOU
Directeur de la Bibliothèque
des Nations-Unies

INTRODUCTION

Il est assez malaisé de savoir combien il existe de centres de documentation en France, que ce soit dans les administrations publiques, dans les collectivités territoriales ou dans les établissements de formation. De premières études, publiées en 1991 par l'A.D.B.S ¹, estimait le nombre de ces centres à 7 000 environ en 1991, dont 81,2% employaient moins de 5 personnes et correspondaient en réalité à des unités documentaires de dimensions réduites. Dès cette date, il était nécessaire d'y ajouter 64 bibliothèques universitaires ² et 6 000 Centres de Documentation et d'Information environ dans les établissements de l'enseignement secondaire ³, et 2 000 bibliothèques municipales ⁴. L'on parvenait déjà à un total de l'ordre de 15 000 centres de documentation recensés en 1991 pour ces seuls secteurs d'activités.

En 1994, il conviendrait d'augmenter ce chiffre d'un millier de centres de documentation et d'information supplémentaires dans l'enseignement secondaire et surtout de quelques 250 centres dans les administrations centrales des ministères, de 300 à 400 centres dans les collectivités territoriales, de 300 services d'archivage, de quelques dizaines de centres de ressources spécialisés dans la documentation audiovisuelle dans les établissements de l'enseignement supérieur, sans compter les centres de documentation spécifiques qui peuvent exister parfois à raison de 5 ou 6 dans un hôpital parmi les quelques 1 500 établissements hospitaliers que l'on recense, sans compter leurs centres d'archives médicales et sans prétendre donner non plus un inventaire détaillé des centres de documentation du secteur de la Défense et des Armées. Sachant qu'il semble

1) Voir CHEVALIER (Bernard), DORÉ (Dominique), SUTTER (Eric), in VUILLEMIN Alain et alli: *Les Marchés de l'information documentaire*, Paris, A.D.B.S., 1991, p.19 et sq.

2) voir PALLIER (Denis), *ibid*, p.31 et sq.

3) voir TREFFEL (Marie-Marguerite), *ibid*, p.43 et sq.

4) voir SANZ (Pascal), *ibid*, p.55 et sq.

Les Centres de Documentation

s'être créé, en moyenne, près de 250 à 300 centres de documentation chaque année en 1992 et 1993, de toutes dimensions c'est à près de 18 000 centres de ressources documentaires variées, toutes catégories d'administrations confondues, que l'on pouvait estimer le nombre des centres de documentation du seul secteur public au seuil de 1994.

Encore faudrait-il s'accorder sur ce que l'on entend par un «centre de documentation». Or, à mesure qu'ils se multiplient, les centres de documentation traditionnels ont tendance à être nommés autrement et à se transformer en des «centres de ressources documentaires», volontiers «multimédias». L'évolution de ces dénominations n'est pas indifférente. Au concept de «documentation» qui est senti comme «statique» se substitue une notion de «ressource» qui paraît perçue comme plus «dynamique». Les implications économiques de l'activité documentaire semblent davantage prises en considération. Les centres de documentation sont assimilés à des entreprises d'information, qui utilisent les informations qu'ils reçoivent ou qu'ils recherchent comme d'une matière première, qui les retraitent et qui les transforment, et qui les rediffusent ou qui les redistribuent comme des produits documentaires finis ou semi-finis. Le glissement sémantique montre ce qu'il en est de l'évolution récente des préoccupations : on cherche à concilier une approche économique d'entreprise aux missions traditionnelles du service public.

Un autre changement se produit en même temps. Les ressources dont il est question sont désormais appelées «multimédias». L'expression, au sens encore incertain, insiste sur l'idée que les documents et que l'information peuvent se trouver désormais diffusés sur différents supports matériels, imprimés, magnétiques, informatiques, optiques, etc, et cela même d'une manière simultanée. Là réside sans doute le principal facteur de transformation et d'innovations des activités documentaires. La communication du futur va se traduire par une imbrication accrue des supports d'information dont les technologies existantes, la micrographie numérisée, les mémoires magnétiques, les supports optiques, le vidéodisque, le réseau numérisé, le système vidéotex, les disques compacts, pour n'en énumérer que les principales, ne sont que des préfigurations. L'intégration de l'informatique, de la télématique et de l'audiovisuel sera l'enjeu de la dernière décennie du XX^e siècle.

Les attentes des usagers et la qualité des prestations de services d'information seront déterminantes sur ce que ces nouvelles ressources documentaires pourront apporter. En 1975, en France, seuls quelques centres de documentation spécialisés, étaient dotés d'ordinateurs et pouvaient se connecter à de rares banques de données. En 1995, les services d'information télématiques et électroniques se compteront par dizaines de milliers et, grâce à l'essor de la micro-informatique, tout centre de documentation pourra informatiser ses propres fonds documentaires et se relier à de multiples réseaux d'échanges informatisés.

Introduction Générale

L'insertion croissante des nouvelles technologies dans les activités documentaires aura donc pour conséquence de transformer les centres de documentation que l'on connaissait en des centres de ressources documentaires d'une nature inédite, «multimédia». Il en résultera aussi des questions d'équipement matériel complexes que ce guide essaie de désenchevêtrer. Ce que l'on peut prévoir en effet de l'évolution de la documentation n'est qu'un aspect particulier du devenir de l'information et de la communication de demain, selon les secteurs d'activités et aussi selon la diversité des missions imparties à ces centres. C'est en tenant compte de cette situation générale que l'élaboration d'un projet d'équipement d'un centre de documentation devrait être désormais conçue, en prenant en considération aussi bien des contraintes juridiques spécifiques que les apports multiples que le progrès technologique permet. Ce sont les précautions prises aussi, lors de l'implantation ou de l'extension d'un centre de documentation qui seront en grande partie, par la suite, les garants de l'efficacité de son fonctionnement et l'assurance de la qualité de ses prestations.